

## ★ OBJECTIFS

Répondre aux obligations annuelles de formation pour les Intermédiaires en Opération de Banque.

## i INFORMATIONS

**Public :** Tous les professionnels de l'Assurance (salariés, mandataires, agents généraux, courtiers en Assurance)

**Prérequis :** Aucun

**Durée :** 10h55

## III FINANCEMENT

Une action de formation peut faire l'objet d'une prise en charge OPCO. Compétence First identifie et vous accompagne dans les démarches de financement. Pôle Emploi, CPF.

## MOYENS

### Pédagogiques :

Apports théoriques  
Études de cas  
Questions/Réponses

### Matériels :

Ordinateurs / Tablettes /  
Smartphones  
Paperboard

### Méthodes d'évaluation :

Quiz  
QCM

## CONTACT

### Tél :

01 87 66 02 19

### F-mail :

contact@assuraforma.fr

### NDA :

76311071831

### Nom de l'accompagnateur :

Anthony PITKANITSOS

## ⌚ HORAIRES

Libres en E-learning

## Module 1 : La réglementation LCB-FT

### Chapitre 1 : Définition et cadre juridique

- |   |      |
|---|------|
| ○ Définitions et typologies des opérations de blanchiment et de financement du terrorisme | 9'11 |
| ○ Cadre juridique et réglementaire  | 9'17 |
| ○ Les organismes assujettis à la réglementation LCB-FT                                    | 6'18 |
| ○ Les autorités et instances impliquées en matière de LCB-FT                              | 9'08 |

### Chapitre 2 : Connaître les obligations pesant sur les organismes

- |  |       |
|--|-------|
| ○ Les obligations organisationnelles en matière de LCB-FT                    | 9'40  |
| ○ Les obligations de vigilance en matière de LCB-FT                          | 10'33 |
| ○ Les obligations de vigilance en matière de LCB-FT : la vigilance allégée   | 5'03  |
| ○ Les obligations de vigilance en matière de LCB-FT : la vigilance renforcée | 6'28  |
| ○ Les obligations en matière de gel des avoirs                               | 4'22  |
| ○ Les obligations déclaratives en matière de LCB-FT                          | 9'37  |

### Chapitre 3 : Organiser la lutte contre le blanchiment au sein et en dehors des groupes

- |  |       |
|--|-------|
| ○ Les entités concernées par l'échange d'informations dans le cadre du dispositif LCB-FT         | 9'31  |
| ○ Le périmètre des informations susceptibles d'être échangées dans le cadre du dispositif LCB-FT | 4'45  |
| ○ L'organisation et la sécurisation de l'échange d'informations en matière de LCB-FT             | 10'29 |

### Chapitre 4 : Recourir à des tiers pour la mise en œuvre des obligations de vigilance

- |   |      |
|---|------|
| ○ Le recours à la tierce introduction pour la mise en œuvre des obligations de vigilance – Partie 1 | 8'53 |
| ○ Le recours à la tierce introduction pour la mise en œuvre des obligations de vigilance – Partie 2 | 9'41 |
| ○ Le recours à l'externalisation pour la mise en œuvre des obligations de vigilance                 | 4'07 |

### Chapitre 5 : Connaître les modalités de contrôle et les sanctions encourues

- |  |       |
|--|-------|
| ○ Les sanctions pénales et civiles en matière de LCB-FT            | 9'50  |
| ○ Le contrôle et les sanctions disciplinaires en matière de LCB-FT | 8'08  |
| ○ Quiz   | 10'00 |

**TOTAL :** **2'35'09**

## ★ OBJECTIFS

Répondre aux obligations annuelles de formation pour les Intermédiaires en Opération de Banque.

## i INFORMATIONS

**Public :** Tous les professionnels de l'Assurance (salariés, mandataires, agents généraux, courtiers en Assurance)

**Prérequis :** Aucun

**Durée :** 10h55

## III FINANCEMENT

Une action de formation peut faire l'objet d'une prise en charge OPCO. Compétence First identifie et vous accompagne dans les démarches de financement. Pôle Emploi, CPF.

## MOYENS

### Pédagogiques :

Apports théoriques  
Études de cas  
Questions/Réponses

### Matériels :

Ordinateurs / Tablettes /  
Smartphones  
Paperboard

### Méthodes d'évaluation :

Quiz  
QCM

## CONTACT

### Tél :

01 87 66 02 19

### F-mail :

contact@assuraforma.fr

### NDA :

76311071831

### Nom de l'accompagnateur :

Anthony PITKANITSOS

## ⌚ HORAIRES

Libres en E-learning

## Module 2 : La copropriété pour tous

### Chapitre 1 : Administration et organisation de la copropriété

○ Introduction	4'12
○ Le carnet d'entretien	6'29
○ Les mutations en copropriété	6'41
○ Loi Carrez et diagnostics	6'54
○ L'état daté et le pré-état daté	5'59
○ L'avis de mutation	5'23
○ Les créances garanties	3'46
○ Le droit de priorité en cas de vente de parking privatif	2'46
○ Immatriculation des copropriétés	9'52
○ Les locations en copropriété – Partie 1	7'38
○ Les locations en copropriété – Partie 2	7'13
○ Les locations en copropriété – Partie 3	5'21
○ Parties communes des bâtiments – Partie 1	6'35
○ Parties communes des bâtiments – Partie 2	5'45
○ Parties communes des bâtiments – Partie 3	5'18
○ Les parties privatives des bâtiments	5'13

### Chapitre 2 : Assemblée générale, conseil syndical et syndic

○ La convocation à l'assemblée générale	6'11
○ Déroulement de l'assemblée générale	7'16
○ Le procès-verbal d'assemblée générale	1'59
○ Qu'est-ce qu'un conseil syndical ?	5'54
○ L'organisation du conseil syndical	3'52
○ Les différents rôles du conseil syndical	10'53
○ Qu'est-ce qu'un syndic ?	9'14
○ Les différentes missions du syndic – part 1	12'03
○ Les différentes missions du syndic – part 2	7'42

### Chapitre 3 : Les charges de copropriété

○ Les principes de bases des charges en copropriété	8'30
○ La répartition des charges entre les propriétaires	6'00
○ Les différents types de charges en copropriété	10'06
○ Contentieux et impayés des charges en copropriété – Part 1	10'56
○ Contentieux et impayés des charges en copropriété – Part 2	10'40

### Chapitre 4 : Le contrôle des comptes de la copropriété

○ Introduction	1'47
○ Les outils du contrôle des comptes	6'08
○ Les opérations de contrôle	9'56
○ La mise en œuvre des contrôles	6'54
○ Conclusion	1'27
○ Quiz	30'00

**TOTAL :**

**4'21'07**

## ★ OBJECTIFS

Répondre aux obligations annuelles de formation pour les Intermédiaires en Opération de Banque.

## i INFORMATIONS

**Public :** Tous les professionnels de l'Assurance (salariés, mandataires, agents généraux, courtiers en Assurance

**Prérequis :** Aucun

**Durée :** 10h55

## ▀ FINANCEMENT

Une action de formation peut faire l'objet d'une prise en charge OPCO. Compétence First identifie et vous accompagne dans les démarches de financement. Pôle Emploi, CPF.

## ❖ MOYENS

### Pédagogiques :

Apports théoriques  
Études de cas  
Questions/Réponses

### Matériels :

Ordinateurs / Tablettes /  
Smartphones  
Paperboard

### Méthodes d'évaluation :

Quiz  
QCM

## 💬 CONTACT

### Tél :

01 87 66 02 19

### F-mail :

contact@assuraforma.fr

### NDA :

76311071831

### Nom de l'accompagnateur :

Anthony PITKANITSOS

## ⌚ HORAIRES

Libres en E-learning

## Module 3 : regroupement de crédits

### Sous-module 1 : L'environnement du regroupement de crédits

- |   |      |
|---|------|
| ○ Les lois régissant le regroupement de crédits - loi Murcef et loi Scrivener | 9'28 |
| ○ Les lois régissant le regroupement de crédits et le surendettement          | 9'37 |
| ○ Le droit du regroupement de crédits – Partie 1                              | 8'55 |
| ○ Le droit du regroupement de crédits – Partie 2                              | 6'28 |
| ○ Les opérateurs traditionnels  | 8'01 |
| ○ Les opérateurs historiques – Partie 1                                       | 6'24 |
| ○ Les opérateurs historiques – Partie 2                                       | 8'55 |
| ○ Les services sociaux  | 4'17 |
| ○ L'histoire du regroupement de crédits en France                             | 7'06 |

### Sous-module 2 : Le crédit à la consommation

- |   |         |
|---|---------|
| ○ Rappel de terminologie financière - Partie 1                    | 11'15   |
| ○ Rappel de terminologie financière - Partie 2                    | 8'46    |
| ○ Les différentes modalités de garantie des crédits               | 3'52    |
| ○ Les garanties - Partie 1  | 7'36    |
| ○ Les garanties - Partie 2  | 9'40    |
| ○ Les assurances  | 6'12    |
| ○ Les coûts associés  | 7'17    |
| ○ Les droits de l'emprunteur - Partie 1                           | 7'16    |
| ○ Les droits de l'emprunteur - Partie 2                           | 5'41    |
| ○ Les devoirs de l'emprunteur                                     | 2'41    |
| ○ Les implications d'un crédit pour le conjoint non co-emprunteur | 6'59    |
| ○ Immobilier Neuf : Questions et Réponses avec Audrey Boucabeille | 1'32'51 |

**TOTAL :**

**3'59'29**

**TOTAL : 10'55'45**

## ★ OBJECTIFS

Répondre aux obligations annuelles de formation pour les Intermédiaires en Opération de Banque.

## i INFORMATIONS

**Public :** Tous les professionnels de l'Assurance (salariés, mandataires, agents généraux, courtiers en Assurance

**Prérequis :** Aucun

**Durée :** 10h55

## ▀ FINANCEMENT

Une action de formation peut faire l'objet d'une prise en charge OPCO. Competence First identifie et vous accompagne dans les démarches de financement.Pôle Emploi, CPF.

## ❖ MOYENS

### Pédagogiques :

Apports théoriques  
Études de cas  
Questions/Réponses

### Matériels :

Ordinateurs / Tablettes /  
Smartphones  
Paperboard

### Méthodes d'évaluation :

Quiz  
QCM

## ✉ CONTACT

### Tél :

01 87 66 02 19

### F-mail :

contact@assuraforma.fr

### NDA :

76311071831

### Nom de l'accompagnateur :

Anthony PITKANITSOS

## ⌚ HORAIRES

Libres en E-learning

## L'accompagnement pédagogique

L'accompagnement pédagogique est assuré avec un formateur qui forme l'apprenant dans un parcours individuel, précisément adapté au besoin de l'apprenant dans le but d'obtenir la certification visée. En dehors des heures de formations prévues, l'organisme prévoit un accompagnement pour s'assurer de la satisfaction de l'apprenant, de la conformité administrative de son dossier ainsi qu'un temps particulier pour la préparation à la certification.

## L'accompagnement technique

En début de parcours, un accès e-learning est envoyé à l'apprenant. Son utilisation est facultative mais permet à l'apprenant d'assoir ses compétences théoriques. Les heures de connexion ne sont jamais décomptées des heures de formation prévues.  
L'apprenant a un accès à une plateforme développée en interne par Competences First pour gérer les documents pédagogiques (Attestations , émargement, etc..).